Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 07 Jan 2003
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques LEFERE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: VS / Dossier pédagogique 3243

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION CONTINUEE ANIMATEUR CULTUREL: ENTRAINEMENT MENTAL ET METHODES DE RESOLUTION DE PROBLEMES - CONVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 966119U35X1
Domaine : 902 Sciences appliquées-SU:psychologie,psychologie sociale

Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur général adjoint,

Julien Laermans

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de Mlle Bieva ou Mr Alfreschi (02/210.58.57)

1.2.a

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
⊗ (1) **Provincial et communal**
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : J. LEFERE Administrateur CPEONS Date et signature (2) : 13/1/2003

2. Intitulé de l'unité de formation : (2) Formation continuée Animateur culturel / Encadrement mental et méthodes de résolution de problèmes - convention - **convention**

CODE DE L'U.F. (3) 9661 1303 X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 902

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° **1** de ....1... page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° **2** de .....1.. page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

X (1) **Enseignement supérieur de type court** O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	X	Social	X
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 31.01.2002

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui ⊗ (1) **non**

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° **3** de .....1.. page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° **4** de .....1. page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° **5** de .....1. page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° **6** de .....1 page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

CODE DE L'U.F. (3) 96611905X1

CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 502

11 HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

Horaire minimum

1. Dénomination du (des) cours (2)		Classement du(des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
1	Démarches de l'entraînement mental : méthodologie spéciale	CT	F	108
2	Part d'autonomie		P	24
2. Total de périodes				132

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
ADM. PEDAG.
20 12 2002

Date : .....

Signature :

(2) A compléter
(3) Réservé à l'Administration
(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) Soit A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, W - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

D 8 BIS/UF – 1/03/98

Formation continuée Animateur culturel :Entraînement mental et Méthodes de résolution de problèmes - Convention

1. Finalités de l'unité de formation :

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.1. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant(e), dans le cadre d'un processus de formation continuée :

- de développer les capacités d'utilisation d'outils tels que les méthodes de résolution de problèmes et l'Entraînement mental pour développer certaines facultés d'observation, de compréhension et d'action en liaison avec les milieux culturels ;
- de développer sa sensibilité, sa culture et sa vigilance méthodologique face à une situation problématique ;
- d'acquérir un art de penser et d'agir en meilleure connaissance de cause au lieu de penser et d'agir dans la précipitation et en désespoir de cause ;
- d'appliquer l'outil Entraînement mental de façon optimale en milieu professionnel, pour augmenter l'autonomie intellectuelle de l'action sur le milieu réel.

Formation continuée Animateur culturel :Entraînement mental et Méthodes de résolution de problèmes
- Convention

2. Capacités préalables requises :

2.1. Capacités

présenter un projet culturel qui :

- S'énonce en une définition clarifiée et confrontée ;
- Respecte les différentes étapes méthodologiques ;
- Identifie les différents acteurs et leur niveau d'intervention ;
- S'intègre dans le contexte institutionnel et environnemental ;
- Précise les objectifs généraux et les finalités ;
- S'élabore en un plan d'actions concrètes et planifiées :
- S'appuie sur un plan financier précis ;
- Se réalise par des outils, techniques et méthodes choisis en fonction de leur adéquation avec les finalités ;
- Inclut des outils d'évaluation des résultats en terme de rentabilité par rapport aux différents capitaux culturel, social, économique, symbolique.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation « Formation continuée Animateur culturel : Conception et gestion d'un projet culturel – Convention »

2.3. Condition particulière d'admission

L'étudiant devra attester d'une insertion professionnelle dans le secteur de l'animation culturelle.

Formation continuée Animateur culturel :Entraînement mental et Méthodes de résolution de problèmes
- Convention

3. RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU LE REGROUPEMENT :

Sans objet.

Formation continuée Animateur culturel :Entraînement mental et Méthodes de résolution de problèmes
- Convention

4. PROGRAMME :

Dans le cadre de la formation pour les agents des services culturels et à partir d'un constant travail de groupe, l'étudiant(e) sera capable de comprendre et de mettre en œuvre les phases qui composent la démarche de l'entraînement mental :

1. Se représenter une situation :
   - - déterminer le « *De quoi s'agit-il ?* »
   - - dégager les faits et les opinions ;

2. Mettre en évidence les problèmes qui se posent :
   - - déterminer « *quel est le problème ?* »
   - - relever les points de vue, les aspects, les contradictions ;

3. Expliquer les problèmes :
   - - arriver progressivement à mettre en place une façon adéquate d'analyser, de comprendre ce qui se passe, ce qui se *trame* ;
   - - découvrir les enjeux ;
   - - rechercher les causes, les conséquences, les lois et les théories explicatives ;

4. Trouver des « *que faire ?* » en mettant en perspective une projection en vue d'agir pour améliorer la situation. Cette phase devra faire appel à l'imagination et à la créativité qui permettent de sortir des solutions toutes faites proposées par la littérature classique.

A tous moments, l'étudiant devra être capable de situer cette démarche logique dans la relation triangulaire permanente qui existe dans le processus de pensée mis en place par l'Entraînement mental, à savoir :

1. Développer en permanence :
   - sa rigueur logique,
   - sa sensibilité dialectique

en relation avec le(s) choix éthique(s) du groupe en présence ;

2. S'entraîner à un art de penser original et propre au groupe.

Formation continuée Animateur culturel :Entraînement mental et Méthodes de résolution de problèmes
- Convention

5. CAPACITES TERMINALES :

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant(e) devra prouver qu'il est capable:

- D'identifier et d'énoncer les notions et le processus de l'Entraînement Mental de façon claire, concise et complète ;
- De s'appuyer sur ces notions pour analyser, en les développant, des situations professionnelles vécues, des situations de vie ;
- D'analyser et de mettre en œuvre un procédé d'action qui s'inscrive dans le cadre d'un projet culturel ;
- D'amener un groupe à résoudre un problème en vue de modifier une situation insatisfaisante donnée.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte :

- Du niveau d'abstraction (recours aux modèles de référence);
- De la qualité des démarches méthodologiques mises en œuvre ;
- De la clarté et de la précision du vocabulaire technique lié à ces activités ;
- De la pertinence de l'argumentation ;
- Du niveau de prise de conscience de la complexité de la réalité socioculturelle ;
- De la pertinence des choix opérés ;
- De sa capacité à s'auto-évaluer.

Formation continuée Animateur culturel :Entraînement mental et Méthodes de résolution de problèmes
- Convention

6. CHARGE DE COURS :

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.
L'expert devra justifier d'une expérience d'au moins 2 ans dans le domaine de la gestion des groupes (entraînement mentale) dans le cadre de l'animation culturelle.